

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mardi 23 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



“C’est mettre les enfants en danger”

ENSEIGNEMENT

Selon la circulaire, la canicule n’est pas un cas de force majeur qui justifie la suspension automatique des cours.

2 3,3°C avec 81% d’humidité en maternelle à Bruxelles, 29°C là-bas, 32°C ici, 36°C ailleurs... Les thermomètres sont de sortie le matin pour illustrer l’état des bâtiments scolaires. “Je suis allé déposer ma fille de 4 ans le matin mais il faisait déjà 28 °C en classe. Je suis reparti avec elle et on s’est arrangé entre parents pour ces prochains jours”, confie François.

Cours suspendus l’après-midi, malaises, jusqu’à 36°C en classe...

Par ces températures, il y a eu des malaises. Nancy, surveillante de garderie, a vu des enfants de 7 ans et demi vomir et trembler. “On est dans une question de santé publique. Les parents pensent que les enfants sont en sécurité mais on est loin du compte! C’est les mettre en danger quand il fait 42,8°C dans les couloirs de l’Athénée Royal Da Vinci à Anderlecht, que les portes sont ouvertes

et que le thermomètre en classe affiche 32,4°C!”, dénonce Fabrice Pinna, permanent régional CSC-Enseignement pour Bruxelles. “On pense aux boîtes à tartines avec des chaleurs parvilles?”

Plusieurs communes comme Quaregnon, Anderlecht, Dour, Frameries et Etterbeek ont décidé de suspendre les cours l’après-midi dans leurs écoles jusqu’au 26 juin car “les conditions ne sont pas réunies pour donner cours de façon optimale”. D’autres écoles invitent les parents à garder les plus petits à la maison et à aller chercher les enfants à midi tout en organisant une garderie.

La ministre de l’Éducation, Valérie Glatigny (MR), ne prévoit pas de reporter les dernières épreuves qui se terminent mardi pour le CEB (6e primaire) et jeudi pour le CE1D (2e secondaire). “Ces épreuves sont organisées tôt le matin, avant les heures les plus chaudes. Si, malgré tout, des circonstances exceptionnelles,

comme une température excessive dans une classe, empêchaient leur tenue, le Conseil de classe peut se prononcer sur la réussite de l’élève sur la base du travail accompli tout au long de l’année”, indique le cabinet. “La priorité doit être donnée à la santé et à la sécurité des élèves et des enseignants.” Si un élève ou ses parents craignent un malaise à cause de sa santé, cette situation peut justifier une absence à l’examen.

Les syndicats regrettent la circulaire qui “donne l’impression qu’il faut garder les enfants en classe à tout prix”. “Ça tenait du bon sens d’avoir une communication claire”, estime Valérie De Nayer, secrétaire communautaire à la CGSP Enseignement. “Il y a une confusion entre la température sur le lieu de travail et à l’extérieur.”

La ministre dément cette analyse et assure que la circulaire ne prime pas sur le Code du bien-être au travail. Elle prévoit que l’organisation peut être adaptée et qu’en cas d’impossibilité d’accueil en sécurité, une suspension peut être envisagée, notamment en alerte orange ou rouge selon les conditions locales.

Zhen-Zhen Zveny

Maisons de repos, hôpitaux : vigilance maximale

Alors que les températures grimpent, Bruxelles et la Wallonie ont déclenché leurs plans canicule.

Activée depuis lundi dernier par le Centre régional de crise wallon, la phase d'avertissement canicule devrait encore durer plusieurs jours.

Une décision qui mobilise un large réseau d'acteurs : maisons de repos, hôpitaux, communes, services sociaux et soins à domicile renforcent leur vigilance pour protéger les personnes les plus fragiles. En Wallonie, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) a diffusé une circulaire à destination des maisons de repos et des institutions accueillant des personnes handicapées.

“Le personnel multiplie les actions pour favoriser l'hydratation”

Le mot d'ordre est simple : encourager une hydratation régulière, jusqu'à deux litres d'eau par jour lorsque c'est possible, et maintenir les résidents dans des espaces frais. En parallèle, des messages de prévention sont diffusés sur les panneaux autorou-

tiers et les écrans publicitaires afin de rappeler les gestes essentiels au grand public. Les personnes âgées restent les premières concernées, car elles ressentent souvent moins la sensation de soif.

■ Même vigilance dans les hôpitaux

“Dans certains établissements, le personnel multiplie les astuces pour favoriser l'hydratation : eau aromatisée aux fruits ou aux herbes, glaces à l'eau peu sucrées”, explique Lara Kotlar, porte-parole de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité). Les recommandations prévoient également de distinguer les résidents selon leur autonomie, de garantir au moins 1,5 litre d'eau par jour aux plus dépendants et de mettre à leur disposition une pièce maintenue entre 22 et 27 °C pendant plusieurs heures.

Les hôpitaux appliquent des consignes similaires. Les équipes veillent à limiter la chaleur dans les chambres grâce aux voilages ou aux tentures et rappellent *“qu'une climatisation ne devrait pas être réglée à plus de 8 °C d'écart avec la*

température extérieure afin d'éviter les chocs thermiques.”

Les communes ont elles aussi activé leurs plans canicule. *“Les assistants sociaux reprennent contact avec les personnes isolées, tandis que les services de soins à domicile s'assurent que leurs patients disposent d'un environnement suffisamment frais et boivent régulièrement”,* précise-t-elle. Les autorités invitent également chacun à rester attentif aux signes d'un coup de chaleur : fatigue inhabituelle, vertiges, difficultés à se déplacer, nausées, crampes, température corporelle élevée ou pouls rapide. En attendant les secours, il est recommandé de rafraîchir la personne avec une douche fraîche, un drap humide ou un ventilateur, sans prendre de paracétamol, d'aspirine ou d'anti-inflammatoires sans avis médical.

À Bruxelles, Vivalis a activé son plan “forte chaleur et pics d'ozone”. Celui-ci prévoit une surveillance renforcée des publics vulnérables et rappelle les gestes de prévention : boire régulièrement, éviter les efforts pendant les heures les plus chaudes, garder son logement au frais et profiter des nombreux îlots de fraîcheur aménagés dans la capitale.

Vos animaux souffrent aussi

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Chien et chat doivent rester au frais.

"Les animaux ne sont pas bien",
insiste le spécialiste.

Le thermomètre grimpe. La prudence est aussi de mise pour les animaux. *"Ils ne sont pas faits pour supporter de telle chaleur à cause de leur pelage. Il y a une mue d'été mais ils ne perdent pas tous leurs poils"*, souligne David Krygier, responsable de Vetandgo, le plus grand service d'urgences vétérinaires de Belgique.

Les seniors (plus de 10 ans), les nouveau-nés et les malades (diabète, insuffisance rénale et problème cardiaque) décompensent. *"Les animaux ont peu de moyens d'évacuer la chaleur: cela se fait au niveau des coussinets et de la langue. Les chiens brachycéphales comme le bouledogue, le carlin et le boxer ont un système respiratoire atrophié et sont prédisposés à faire des coups de chaleur"*, poursuit le spécialiste.

On oublie la balade ou les exercices pendant la canicule. Médor risque de se brûler les coussinets mais il peut avoir un coup de chaleur mortel (respiration hâletante et rapide, tremblements, léthargie...) si ce n'est pas traité rapide-

ment. *"Dans ce cas, il faut contacter immédiatement le vétérinaire et refroidir l'animal en lui mettant une serviette mouillée. Si nécessaire, on peut mettre des glaçons emballés dans un essuie et allumer le ventilateur"*, poursuit David Krygier. Pour garder la température interne la plus basse possible, le toutou et le minou vont naturellement trouver une surface fraîche comme le carrelage.

Pas d'inquiétude si votre animal ne montre pas un grand appétit, c'est normal. *"Il n'est pas bien et souffre de la chaleur. Il faut le laisser tranquille. Résister à la chaleur demande de l'énergie et la particularité, cette fois-ci, c'est la durée de la canicule"*, précise David Krygier. *"Il faut mettre de l'eau à disposition en permanence et limiter les sorties au pipi-caca aux plus heures fraîches."*

Au niveau des urgences, des plaies cutanées, des problèmes ligamentaires, des coups de chaleur et des chutes sont en augmentation. *"On a beau avertir, les gens ne respectent pas ce qu'on dit"*, note David Krygier.

Zhen-Zhen Zveny

“Tax the rich”: MR contre, Engagés pour

DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES

Les centristes rejoignent les socialistes sur la taxation des plus riches. Les libéraux refusent de lever de nouveaux impôts: “Folie”.

L'État belge doit remplir ses caisses. On parle d'un effort de 7 à 10 milliards d'euros. Pour y arriver, les cinq partis de la majorité (N-VA, MR, Les Engagés, Vooruit et CD & V) multiplient les propositions. La dernière en date des Engagés se rapproche pas mal de ce qu'ont déjà proposé Vooruit et le CD & V.

Les centristes proposent une contribution des plus grands patrimoines financiers. *“Nous devons faire des efforts pour remettre la Belgique sur les rails. Ne pas le faire reviendrait à reporter sur nos enfants le poids de notre lâcheté. Mais, pour être acceptables et acceptés, ces efforts doivent être correctement répartis”,* défend Yvan Verougstraete, président des Engagés.

■ Impôt progressif

Cette contribution annuelle vise les 5% des patrimoines financiers les plus élevés. Elle exclut les patrimoines immobiliers et elle ne vise pas les premiers 500 000 euros de patri-

moine financier. Au-delà de 500 000 euros de capital financier (hors appartement ou maison), un taux progressif s'applique sur les différentes tranches de capital détenu.

Concrètement, une personne qui aurait un patrimoine financier de 700.000 euros payerait une contribution annuelle de

“Stop aux taxes dans le pays le plus taxé du monde.”

300 euros et une personne qui dispose de 1 million d'avoirs financiers payerait 750 euros.

Encore faudrait-il que cette mesure soit adoptée par le gouvernement fédéral. Cela semble très mal parti. Le MR, le deuxième acteur en termes de poids politique au sein de l'exécutif De Wever, y est totalement opposé. *“Cette rage taxatoire doit cesser”,* a stoppé net lundi Georges-Louis Bouchez, jugeant la

proposition du niveau du PTB.

■ “Folie”

Selon le président du MR, cette proposition présentée comme une contribution des épaules les plus larges risqueraient en réalité de toucher de plein fouet une partie de la classe moyenne. *“Économiquement c'est aussi une folie... Nous avons besoin d'investisseurs dans ce pays pour créer de l'emploi. [...] Stop aux taxes dans le pays le plus taxé du monde.”*

“L'objectif n'est pas de pénaliser la réussite, mais de demander un effort raisonnable aux 5% des patrimoines financiers les plus élevés”, a rétorqué Yvan Verougstraete.

Sur cette “tax the rich”, l'Arizona est donc divisée en deux, avec d'un côté Vooruit, CD & V et LE qui sont pour et de l'autre, MR et N-VA qui sont contre.

Samedi, le gouvernement fédéral a acté sa décision de revendre 20% des parts de Belfius. Il est estimé que ce geste pourrait rapporter entre 1 à 2 milliards. Où ira-t-il chercher les milliards manquants? Il est certain que le chemin pour les trouver sera parsemé de formules divergentes.

Gauvain Dos Santos

Journée de 12 h et semaine de 48 h : le projet de loi qui divise

POLITIQUE DE L'EMPLOI

Organiser le temps de travail sur l'année entière et plus sur un cadre de semaine classique. L'idée est sur la table de l'Arizona.

Et si, au lieu de travailler 8 heures par jour pendant cinq jours de la semaine, les travailleurs s'enchaînaient des semaines de 48 heures suivies de plus longues pauses ? C'est l'une des idées qui fait débat à la table de l'Arizona.

Dans son accord de majorité, le gouvernement De Wever annonçait vouloir mettre en place un nouveau cadre légal permettant l'annualisation du temps de travail avant le 30 juin 2025. Ce délai n'a pas été respecté et, un an plus tard, le projet connaît encore des blocages.

À la semaine

Le dossier est revenu à la table du kern samedi passé. L'annualisation, telle que portée par le ministre de l'Emploi David Clarinval (MR), permet d'organiser les horaires sur une base annuelle. À l'année, le temps presté serait le même. Mais il varierait en journée et en semaine.

Cette plus grande élasticité permettrait aux employeurs de mieux faire face aux contraintes saisonnières. Des travailleurs

pourraient également apprécier de travailler davantage sur une période moins étendue afin de pouvoir, ensuite, bénéficier de congés plus longs. Une personne récemment divorcée pourrait ainsi choisir de travailler davantage la semaine où elle n'a pas la garde de ses enfants et moins la semaine suivante.

"L'annualisation leur permet d'adapter l'organisation

du travail à ces fluctuations sans devoir recourir systématiquement au chômage temporaire, tout en fidélisant les travailleurs qualifiés", affirme le ministre Clarinval.

■ Pouvoir d'achat

Le conseil des ministres restreint n'est toutefois pas parvenu à un accord. Vooruit s'y oppose. *"L'accord était qu'il n'y ait aucune perte de pouvoir d'achat, et ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui",* regrette-t-on au cabinet du vice-Premier Frank Vandenbroucke. Selon les syndicats, les majorations pour heures supplé-

mentaires pourraient disparaître pour un certain nombre d'emplois. *"Cela entraîne automatiquement une perte de pouvoir d'achat",* s'inquiète la FGTB, qui chiffre ces pertes jusqu'à 1500 euros.

Vooruit craint une perte de pouvoir d'achat. Le MR dit que c'est faux.

Le cabinet Clarinval conteste cette analyse et assure que le dispositif sera mis en place avec l'accord des employés, sans perte de pou-

voir d'achat, et avec le libre choix entre récupération du temps de travail ou paiement. Dans la dernière version du texte, toute modification des horaires doit se faire d'un commun accord : le travailleur ne pourra pas être contraint de prester des heures supplémentaires sans y avoir consenti au préalable.

Les Engagés ont pour leur part conditionné la première lecture du projet à une consultation des partenaires sociaux, avec possibilité de réviser le texte en seconde lecture. Leur objectif est de tout mettre en œuvre pour veiller à éviter une perte du pouvoir d'achat pour les travailleurs avec une attention particulière pour les travailleurs à temps partiel variables.

Au sein du MR, certains jugent que Vooruit bloque le dossier uniquement pour écorner l'image de Clarinval qui est le ministre ayant lancé le plus de réformes du gouvernement.

Sauf que ce blocage se répercute sur d'autres dossiers. Le ministre a couplé l'adoption de ce projet à l'interdiction des importations de produits issus des colonies israéliennes. Tant que Vandenbroucke ne donnera pas son feu vert, le libéral n'autorisera pas cette mesure...



■ Clarinval et Vandenbroucke ne partagent pas du tout la même vision. © BELGA

La ville adapte son règlement lié au stationnement

MONS

Deux changements importants sont proposés afin de mieux coller à la réalité des usagers.

S'il y a bien un sujet capable de faire réagir les Montois, c'est celui du stationnement. Cela devrait encore être le cas ce mardi, puisque le conseil communal sera invité à voter le nouveau règlement taxes sur le stationnement en voirie pour la période 2026-2031. Plusieurs bonnes nouvelles seront cependant annon-

cées, à commencer par le fait qu'aucune augmentation tarifaire n'est à l'ordre du jour.

"Nous modifions quelque peu le règlement adopté fin 2025 afin de coller au mieux aux réalités des usagers", explique Catherine Houdart (LB), échevine de la mobilité. "Nous souhaitons instaurer une tolérance de dix minutes pour plus de sou-

plesse. Nous savons en effet qu'il faut parfois ce laps de temps pour se rendre à l'horo-dateur, prendre son ticket et revenir au véhicule."

L'automobiliste disposera donc désormais d'un délai de dix minutes pour enregistrer son stationnement, renouveler sa session ou quitter son emplacement. Ce n'est qu'à l'issue de ce délai qu'une taxe forfaitaire de 30 euros pourra être appliquée. La mesure vise à tenir compte des réalités du paiement dématérialisé via les horo-

dateurs, applications mobiles ou SMS, tout en assurant une meilleure cohérence entre les modalités de paiement et les outils de contrôle automatisé, notamment la scan-car, qui peut verbaliser sur ce laps de temps.

Le projet de règlement prévoit par ailleurs une adaptation concernant les véhicules électriques et hybrides qui stationnent sur des emplacements équipés de bornes de recharge. Concrètement, la ville entend rappeler que l'utilisa-

tion d'une borne de recharge ou le paiement de la recharge ne dispense pas le conducteur du respect des règles de stationnement applicables dans la zone concernée, ni le cas échéant du paiement de la taxe de stationnement.

Les dispositifs existants sont par ailleurs tous maintenus, qu'il s'agisse de la gratuité des deux premières heures de stationnement en zones payantes, cartes riverains, zones bleues, zone achat-minute.

Emeline Berlier

Créances du CPAS : Un réviseur d'entreprise sera désigné pour vérifier les comptes

MONS

Natacha Vandenberghe, présidente du CPAS, parle de désinformation et souhaite mettre fin à la polémique.

Le débat autour des créances du CPAS de Mons est relancé. Quelques jours après une nouvelle publication de Mons en Mieux sur Facebook évoquant "26 millions d'euros de créances non récupérées", la présidente du CPAS, Natacha Vandenberghe (PS), annonce qu'elle proposera prochainement de recourir aux services d'un réviseur d'entreprise afin de démontrer que les comptes de l'institution sont correctement tenus.

"Il contrôlera les comptes du CPAS afin qu'on arrête de jeter le discrédit sur nos équipes"

Sur les réseaux sociaux, le groupe d'opposition emmené par Georges-Louis Bouchez et Opaline Meunier annonce que "le CPAS de Mons doit encore récupérer 26 millions d'euros auprès de divers débiteurs dont notamment des bénéficiaires" et considère que cette situation "soulève des questions sur la gestion des finances à Mons" et que ces montants "pourraient être réinvestis dans l'aide sociale, les services aux familles en difficulté ou d'autres projets pour améliorer la situation sociale à Mons." Le groupe appelle dès lors "à renforcer

les outils de contrôle des CPAS et à améliorer l'efficacité du recouvrement des fonds publics pour une gestion rigoureuse et transparente des budgets du CPAS."

■ **"C'est de la désinformation"**

Des accusations qui font bondir la présidente du CPAS de Mons. "Ils font penser ou essayent de faire croire à la population que ce sont 26 millions qui ont été mal gérés, qui sont perdus ou qui n'ont pas été recouverts. C'est clairement de la désinformation", affirme Natacha Vandenberghe (LB). La présidente insiste sur le fait que les 26 millions d'euros évoqués correspondent à "une photographie à l'instant T" en l'occurrence au 31 décembre 2025, au moment de la clôture des comptes.

"Au 18 juin 2026, nous ne sommes déjà "plus qu'à" 10 millions de créances", précise-t-elle. "Sur ces 26 millions, ou aujourd'hui sur les 10 millions qu'il reste à recouvrer, on a 40 % de subsides du pouvoir public qui n'ont pas encore été perçus sur l'ensemble de la période de 1998 à 2025. On a également 15 % de charges de dettes qui seront perçues en 2027, 15 % liés à des projets d'insertion socioprofessionnelle, notamment des montants de salaires d'article 60 qui n'ont pas encore été perçus par les opérateurs partenaires du dispositif, et 20 % d'aide sociale."

Ces 20 % représenteraient environ 2 millions d'euros sur une période de vingt-sept ans. "À l'année, on pourrait faire une moyenne de 74 000 euros, sur un montant de revenu d'intégration sociale qui s'élève à 46 millions d'euros en 2025 et qui montera à 70 millions d'euros en

2026 avec la réforme du chômage. On est sur un pourcentage de 0,16 % d'aide sociale sur l'ensemble des aides sociales à l'année." Natacha Vandenberghe ne cache pas son agacement face aux critiques formulées.

■ **Confirmer "que les comptes sont bien gérés"**

"Je suis particulièrement fâchée sur ce point aujourd'hui. Cela jette le discrédit sur la capacité technique et le travail des équipes du service financier du CPAS, dans le seul but de faire croire que les CPAS sont mal gérés et de minimiser finalement l'impact de la réforme du chômage menée par le MR et Les Engagés. On dé-

sinforme nos citoyens." Afin de mettre un terme à la polémique, la présidente annonce qu'elle proposera lors d'un prochain conseil de l'action sociale de désigner un réviseur d'entreprise.

"Il aura pour mission de contrôler les comptes du CPAS afin qu'on arrête de jeter le discrédit sur nos équipes", explique-t-elle. Si la proposition est approuvée, le réviseur aura pour mission "de pouvoir confirmer que les comptes ont été établis selon les règles comptables et qu'il n'y a pas de mauvaise gestion au sein du CPAS." De quoi, a priori, mettre fin au débat une bonne fois pour toute.

Emeline Berlier



■ Natacha Vandenberghe, présidente du CPAS de Mons, souhaite éteindre la polémique. © D.R.

Près de 161.000 euros débloqués pour poursuivre l'accompagnement des victimes

PROCÈS FALZONE

La Fédération Wallonie-Bruxelles finance trois services afin d'assurer un suivi psychologique et social jusqu'à la fin de l'année.

Plus de quatre ans après le drame de Strépy-Bracquegnies, l'accompagnement des victimes et de leurs proches se poursuivra dans les prochains mois. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé l'octroi d'une subvention globale de 160.984 euros destinée à soutenir trois services d'aide aux victimes mobilisés dans le cadre du procès d'assises qui s'est achevé le 17 juin dernier.

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement

Cette enveloppe doit permettre de financer les dispositifs mis en place avant et pendant les audiences, mais aussi de prolonger le suivi après le verdict. Selon les autorités, cette période qui suit la fin du procès constitue une phase particulièrement sensible pour de nombreuses victimes et

leurs proches, confrontés à la réactivation de traumatismes ou à un sentiment d'isolement une fois l'attention médiatique retombée.

■ Un soutien maintenu après la clôture du procès

Le financement bénéficie à l'ORS Espace Libre, à

l'ASBL Résilience ainsi qu'au Centre d'aide aux victimes de la Ville de Charleroi. Ces structures assurent notamment des permanences lors des audiences, des accompagnements psychologiques, des groupes de parole et des suivis individuels, tant dans leurs locaux qu'au domicile des personnes concernées.

D'après les chiffres communiqués, le Centre d'aide aux victimes de Charleroi a assuré huit permanences durant le procès, représentant 155 heures de pré-

sence. De son côté, l'ORS Espace Libre a participé à quatorze journées d'audience, avec jusqu'à trois intervenants mobilisés simultanément lors de certaines séances. L'ASBL Résilience a également assuré plusieurs accompagnements psychologiques et sociaux. Les services soulignent toutefois que ces données ne reflètent qu'une partie du travail effectué, qui comprend également la coordination entre les intervenants, la préparation des

accompagnements et les supervisions professionnelles.

■ Une aide prolongée jusqu'à la fin de l'année

La ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie Lescrenier, estime que *"le verdict marque la fin d'une étape judiciaire, mais certainement pas la fin du chemin pour les victimes et leurs proches"*. Elle souligne également que le procès a pu rouvrir certaines blessures et que les besoins d'accompagnement peuvent perdurer bien après la fin des audiences.

La subvention couvre la période allant du 1er avril au 31 décembre 2026. Les trois services poursuivront leur travail en collaboration avec l'Administration générale des Maisons de justice et le Service d'accueil des victimes de la Maison de justice. L'objectif affiché est d'assurer la continuité de l'accompagnement durant les mois qui suivent un procès particulièrement éprouvant pour les victimes, leurs familles et l'ensemble de la région touchée par ce drame.

Arnaud Lacroix

■ La ministre souligne que le procès a pu rouvrir certaines blessures.

© BELGA





Les hôpitaux activent le plan chaleur, les 1^{ers} patients arrivent aux urgences

Déshydratation, malaises, coups de chaleur... Les conséquences des fortes températures commencent à se faire sentir dans les hôpitaux de la région du Centre. Au CHU Tivoli et à Helora-Jolimont, des mesures spécifiques ont été mises en place pour protéger patients et personnel.

Alors que le mercure grimpe depuis plusieurs jours et que les prévisions annoncent encore des températures élevées jusqu'à samedi au moins, les hôpitaux de la région du Centre se préparent à faire face aux conséquences de la chaleur. Si aucune situation exceptionnelle n'est signalée à ce stade, les premiers effets se font déjà ressentir dans les services d'urgences. Au CHU Tivoli de La Louvière, une augmentation des passages aux urgences a ainsi été constatée durant le week-end. « Avec des malaises et des coups de chaleur, notamment avec le jogging de La Louvière », indique Chloé Larivière, chargée de communication.

LES PERSONNES ÂGÉES ET... LES SPORTIFS

L'établissement précise qu'une dizaine de patients ont été pris en charge aux urgences pour des problèmes directement liés aux fortes chaleurs. Les profils les plus concernés sont les personnes âgées mais aussi les sportifs, davantage exposés aux risques de déshydratation et de coups de chaleur lors d'efforts physiques en période de canicule. Même constat de vigilance du côté d'Helora-Jolimont. Sylvie Desart, infirmière-chef de service à la Direction des soins, évoque « une tendance à la hausse des cas de déshydratation aux urgences des personnes âgées ». En revanche, aucune augmentation significative des admissions pédiatriques liées à la chaleur n'y a été observée jusqu'à présent.

HYDRATATION RENFORCÉE ET PLAN CANICULE

Les équipes restent particulièrement attentives aux patients les plus fragiles. Les personnes âgées, les patients souffrant d'insuffisance cardiaque ou respiratoire ainsi que les nouveau-nés figurent parmi les publics les plus vulnérables face aux fortes températures. Si les deux hôpitaux se gardent de toute projection sur les prochains jours, ils reconnaissent qu'une poursuite de la vague de chaleur pourrait entraîner davantage d'admissions, « même si rien n'est prévisible », nuance Sylvie Desart. Pour limiter les risques pour les patients hospitalisés et pour le personnel, plusieurs

« Des malaises et des coups de chaleur, notamment avec le jogging de La Louvière »

mesures ont été mises en place au sein des établissements.

À Jolimont, le plan canicule a été activé. Des bouteilles d'eau sont distribuées au personnel, les apports liquidiens des patients sont renforcés et une surveillance particulière est assurée afin de détecter les signes de déshydratation. Ventilateurs et brumisateurs ont également été déployés dans les services. Les stores sont maintenus fermés et les fenêtres occultées au maximum afin de limiter l'échauffement des locaux et des chambres.

Au CHU Tivoli, des « tours hydratation » sont organisés dans les différents services. Des sirops sont mis à disposition pour encourager les patients à boire davantage. Les équipes

veillent également à fermer les tentures et à favoriser l'aération nocturne lorsque cela est possible. Des fontaines à eau ont été installées à différents endroits de l'hôpital et des glaces ont même été distribuées au personnel.

SELON LES CAS, CLIMATISATION OU VENTILATEURS

La gestion de la chaleur dans les infrastructures hospitalières constitue également un défi.

À Jolimont, certaines unités aiguës bénéficient d'un système de climatisation, tandis que les autres sont équipées de ventilateurs.

Au CHU Tivoli, les zones les plus sensibles, comme les blocs opératoires ou certains secteurs techniques, disposent de dispositifs spécifiques permettant de maintenir des températures compatibles avec l'activité médicale et le fonctionnement des équipements. L'hôpital indique également que ses services techniques sont particulièrement sollicités durant cette période afin de garantir le confort des patients et du personnel.

Face à cette vague de chaleur, les recommandations restent les mêmes : boire régulièrement de l'eau, éviter les activités physiques intenses aux heures les plus chaudes, limiter l'exposition au soleil et se protéger avec une casquette ainsi qu'une crème solaire. ■

CANICULE : LES ÉCOLES COMMUNALES S'ADAPTENT APRÈS L'ANNONCE SURPRISE DE VALÉRIE GLATIGNY

Alors que la Ville de La Louvière préparait les mesures à appliquer dans ses écoles et crèches face à la canicule, l'annonce de Valérie Glatigny autorisant les départs des élèves à midi a pris tout le monde de court et contraint les équipes à revoir leur copie.

CEDRIC LOBELLE

Les écoles communales de La Louvière adaptent leur organisation cette semaine en raison des fortes chaleurs. Les parents qui le souhaitent pourront même venir rechercher leur enfant à partir de 12h05, conformément à l'annonce faite ce lundi matin par la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny (MR) chez nos confrères de RTL.

« AUCUNE COMMUNICATION OFFICIELLE »

Une annonce qui a aussi pris de court les services communaux à La Louvière. « Nous étions justement en train de travailler sur l'adaptation de la circulaire du 21 mai pour nos écoles lorsque nous avons appris cette annonce », explique Leslie Leoni (PS), échevine de l'Enseignement, de la Petite Enfance et des Crèches à La Louvière.

Elle ne cache pas son agacement face à la méthode employée. « Mme Glatigny a sans

doute voulu redorer son image. Mais je suis fâchée parce que nous dépendons

”

Je suis fâchée car nous dépendons d'une annonce faite sur RTL sans avoir reçu de communication officielle »

d'une annonce faite sur RTL. Nous n'avons pas reçu de communication officielle spécifique. C'est un peu compliqué de travailler dans ces conditions », déplore-t-elle.

L'APRÈS-MIDI : DES ACTIVITÉS « LUDICO-ÉDUCATIVES »

Avant cette annonce, les équipes communales avaient préparé une série de recommandations destinées aux écoles et aux familles afin de limiter les effets de la chaleur. Parmi celles-ci figurent l'aération des locaux tôt le matin et

durant la nuit, la fermeture des volets pendant la journée, l'accès permanent à l'eau ou encore le port de vêtements légers et de couleurs claires. Les parents sont également invités à prévoir une gourde pour leur enfant, une casquette ou un chapeau pour les activités extérieures ainsi qu'à appliquer de la crème solaire avant le départ à l'école. À la suite de l'intervention de la ministre, la Ville a ajouté la possibilité pour les parents de reprendre leur enfant à la fin des cours de la matinée. « Attention, les écoles ne ferment pas à 12h05. Pour les élèves qui resteront à l'école, l'encadrement sera maintenu avec des activités adaptées aux températures. Des activités « ludico-éducatives » et plus légères seront privilégiées durant les après-midi les plus chauds », précise Leslie Leoni.

CRÈCHES : CLIMATISEURS AUTORISÉS, MAIS...

Ces recommandations sont valables toute cette semaine. La Ville évaluera l'évolution

de la situation afin d'adapter, si nécessaire, les mesures pour la semaine prochaine. Les crèches communales sont elles aussi concernées par l'épisode de fortes chaleurs. Leslie Leoni souligne d'ailleurs que les gestionnaires doivent composer avec des contraintes particulières. « Jusqu'à présent, l'ONE interdisait les systèmes de climatisation, comme dans les écoles. L'an dernier, nous avons donc privilégié l'installation de ventilateurs pour tenter d'améliorer le confort

des enfants et du personnel. » Mais les règles ont récemment évolué : l'ONE autorise désormais la présence de climatiseurs dans les crèches. Pour autant, il n'est pas possible de les installer du jour au lendemain. « Il aurait fallu l'autoriser l'an dernier déjà.

Entre les procédures administratives, les budgets et les marchés publics à lancer, les adaptations nécessitent du temps. » Dans l'immédiat, les équipes appliquent donc les mesures de prévention prévues en période de fortes chaleurs. ■



Leslie Leoni, échevine de l'Enseignement et Petite Enfance.

Au CHR, les petits patients deviennent astronautes avant leur opération

Pour réduire le stress avant une intervention, le service de pédiatrie du CHR Haute Senne a imaginé un trajet vers le bloc opératoire sous forme de mission spatiale. Une initiative simple qui séduit enfants et parents.

LAURINE HANQUET

Partir au bloc opératoire peut être une source d'anxiété pour les jeunes patients. Au CHR Haute Senne, à Soignies, l'équipe de pédiatrie a trouvé une manière originale de transformer ce moment délicat en aventure : les enfants deviennent de véritables astronautes, le temps de rejoindre la salle d'opération, favorisant une approche collaborative. « Nous voulions impliquer davantage l'enfant dans son trajet vers le bloc opératoire », ex-

plique Corinne Ganseman, infirmière en chef du service. Cette initiative a été mise en place récemment par le service pédiatrique, dont la thématique est centrée sur l'espace. « L'idée est qu'il vive une histoire plutôt que de subir un déplacement médical parfois stressant. » Concrètement, les jeunes patients âgés d'environ 2 à 6 ans enfilent un costume d'astronaute par-dessus leur tenue opératoire. Le temps du trajet, ils embarquent alors pour une mission imaginaire en direction

des étoiles dans leur lit qui se transforme en fusée. « Les enfants oublient finalement ce trajet vers le bloc opératoire et cela devient un jeu. Le stress s'arrête un instant et nous parlons ensemble dans une histoire imaginaire », souligne la soignante. Sur le parcours, les petits astronautes sont invités à repérer les étoiles qui jalonnent leur route vers la salle d'intervention. L'objectif est de dédramatiser un moment souvent difficile, tant pour les enfants que pour leurs parents. « Les enfants



Faire en sorte que les petits patients soient acteurs de leurs soins. © DR

aiment se déguiser. Ils deviennent acteurs de leur soin, un peu comme des super-héros. Les parents encouragent l'initiative et immortalisent souvent le moment au travers de photos », poursuit-elle.

SÉPARATION AVEC LES PARENTS

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large menée par le service. Plusieurs aménagements inspirés de l'univers spatial sont déjà présents afin de rendre l'environnement hospitalier plus rassurant. « La séparation avec les parents reste

un moment délicat. Il faut se mettre au niveau de l'enfant et entrer dans son univers pour l'accompagner au mieux », explique encore la professionnelle.

Simple à mettre en œuvre, cette initiative rencontre déjà un bel accueil auprès des familles. « Ce n'est pas quelque chose de compliqué, mais cela apporte beaucoup de bonheur aux enfants. Cette initiative améliore également la collaboration entre les équipes et amène une dynamique positive pour le CHR Haute Senne », conclut-elle. ■

L'Académie ouvre ses portes le 27 juin pour faire découvrir ses cours !

L'Académie de Musique, Danse et Arts de la Parole de Braine-le-Comte organisera une matinée portes ouvertes le samedi 27 juin. Le public pourra assister à des cours, rencontrer les professeurs et même tester certains instruments. Découvrez le programme.

AUDREY CADOR

Découvrir la harpe, assister à un cours de danse, écouter un ensemble à vents ou encore s'initier au théâtre : c'est ce que proposera l'Académie de Musique, Danse et Arts de la Parole de Braine-le-Comte lors de sa matinée



Musique, Danse et Arts de la Parole, à tester le 27 juin. © DR

portes ouvertes organisée le samedi 27 juin, de 9h30 à 12h30.

L'objectif est simple : permettre aux futurs élèves et à

leurs familles de découvrir concrètement les différentes disciplines enseignées au sein de l'établissement.

Tout au long de la matinée, les

visiteurs pourront composer leur propre parcours et choisir les activités qui les intéressent. Toutes les demi-heures, plusieurs disciplines seront accessibles simultanément.

CARTE BLANCHE

« Les professeurs ont carte blanche », explique la directrice, Ingrid Bauwin, en continuant, « Certains ont préparé des activités avec leurs élèves, d'autres proposent des essais d'instruments, des petits concerts ou encore des classes ouvertes. »

Selon les disciplines, les visiteurs pourront assister à un cours de danse, écouter une répétition, découvrir le travail des élèves ou encore essayer un instrument et poser leurs questions aux enseignants. Au programme figurent notam-

ment le piano, le violon, le violoncelle, la guitare, la harpe, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le chant, les djembés, le théâtre, l'éveil musical ainsi que plusieurs disciplines de danse. « On veut que les gens puissent découvrir ce qui les attire vraiment et rencontrer les professeurs dans un cadre convivial », souligne Ingrid Bauwin.

L'académie prévoit déjà de renouveler l'expérience lors de la rentrée de fin août afin de permettre à un maximum de personnes de découvrir son offre de cours. La direction et le secrétariat seront également présents durant toute la matinée pour répondre aux questions du public et fournir les renseignements liés aux inscriptions. ■

UN SALON DU SPORT OUVERT À TOUS POUR **TESTER GRATUITEMENT** LA DISCIPLINE QUI VOUS FAIT ENVIE

Votre petit garçon rêve de devenir un jour Diable rouge et votre fille, joueuse de rugby ? Envie d'essayer le yoga pour soigner vos articulations ? À moins d'oser enfin la danse country, le tir à l'arc ou le Qi-Gong ? Le 27 juin, au lendemain de sa cérémonie des Mérites Sportifs, Binche organise son Salon du Sport en quatre endroits de l'entité.

MARTINE PAUWELS

La Ville de Binche multiplie les initiatives pour encourager la pratique sportive auprès de ses habitants. Entre la soirée des Mérites sportifs, le Salon du sport et le renouvellement des chèques sport de 50 euros, l'objectif est clair : soutenir les clubs et attirer de nouveaux pratiquants.

Le vendredi 26 juin, place donc à une nouvelle édition de la soirée des Mérites sportifs, un rendez-vous destiné à mettre à l'honneur les sportifs, les clubs, les bénévoles et l'ensemble des acteurs du monde sportif de l'entité qui se sont distingués au cours de l'année. Les récompenses ne concerneront pas uniquement les résultats sportifs. La Ville entend également valoriser les parcours exemplaires, les progrès remarquables, l'esprit d'équipe, l'implication dans la vie des clubs ainsi que l'investissement au service des

autres. Autant d'éléments qui contribuent au dynamisme du tissu sportif local et qui seront susceptibles d'être salués lors de cette cérémonie.

QUEL QUE SOIT VOTRE ÂGE

Dès le lendemain, le samedi 27 juin, de 9 h à 17 h, le Salon du sport permettra au public de découvrir et de tester gratuitement de nombreuses disciplines afin de trouver l'activité qui correspond le mieux à chacun.

L'événement s'adresse à toutes les générations, des plus jeunes aux seniors. Les visiteurs pourront rencontrer les représentants des clubs sportifs de l'entité, obtenir des infos et s'essayer à différentes pratiques. Sports collectifs, disciplines individuelles, activités de loisirs ou encore sports plus originaux seront au programme.

Les activités seront réparties sur quatre sites : la salle DBM (rue du Moulin Blanc 11 à

Binche), la salle des Trieux à Ressaix (rue des Grands Bureaux 24), la salle Saint-Albert à Péronnes (chaussée Bruneault 266), ainsi que le stade Aimé Vachaud à Binche.

CHÈQUES SPORT

Parallèlement à ces événements, la Ville a réédité son action « Chèques Sport » d'une valeur de 50 euros, pour les enfants et adolescents de l'entité âgés de 5 à 18 ans. Une aide à utiliser exclusivement pour le paiement des cotisations permettant l'affiliation à un club sportif.

Les demandes peuvent actuellement être introduites auprès du service des sports. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, dans la limite du budget disponible. Pour rappel, en 2025, 1.000 chèques sport avaient été budgétés et 664 avaient finalement été attribués.

Les statistiques établies à partir de ce dispositif permettent



Tester et choisir le sport idéal pour soi. © R. Devaux - Shutterstock

également de dresser un portrait des préférences sportives des jeunes Binchois âgés de 5 à 18 ans. Sans surprise, le football domine largement le classement, représentant à lui seul 34 % des chèques sport utilisés. La danse arrive en deuxième position avec 11,7 %, devant les sports de défense et la natation, qui totalisent chacun 11 %. Le basketball suit avec 10,3 %. À l'autre extrémité du classement,

l'athlétisme ne représente que 2,4 % des chèques sport accordés. Des chiffres qui illustrent à la fois le poids des disciplines traditionnelles et la diversité de l'offre sportive proposée sur le territoire binchois. ■

À noter : toutes les disciplines proposées le 27 juin à Binche (lieux et heures) sont à découvrir sur <https://www.binche.be/fr/agenda/salon-du-sport>

« LE CORPS DIT STOP » : LES NUITS DE CANICULE SONT **LES PLUS DANGEREUSES**

Alors que la Belgique suffoque, le Dr Philippe Devos rappelle que les nuits fraîches sont essentielles pour permettre au corps de récupérer. Faute de repos, les risques pour la santé augmentent rapidement.

SABRINA BERHIN

Vous vous êtes déjà dit que la chaleur était bien plus facile à supporter en vacances qu'en Belgique? Eh bien, le Dr Philippe Devos, directeur général de la fédération du secteur des soins et de l'accompagnement (UNESSA), a (une partie de) l'explication : « La chaleur est plus supportable quand on est bien reposé. Généralement, les personnes qui séjournent à l'hôtel ont la clim. Le corps repart alors avec des accus rechargés ! »

Tout le monde sait que boire de l'eau est primordial par forte chaleur. Mais bien dormir l'est tout autant. Si le Dr Devos avait un conseil à donner aux propriétaires de clim et de ventilateurs, ce serait de les faire tourner à fond la nuit, « si on ne veut pas les brancher en permanence à cause de la consommation électrique ». Généralement, ce ne sont pas lors des premiers jours de canicule que l'impact est le plus fort. Il peut y avoir des coups de chaud mais les problèmes cardiaques et respiratoires se

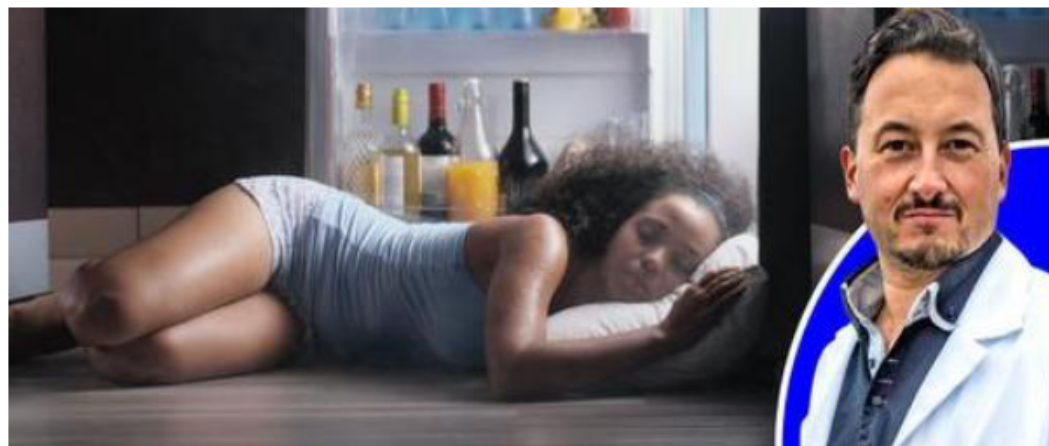
manifestent plus tard. « Tout le monde sait que ce n'est pas dans les premiers kilomètres d'un marathon qu'on craque. »

UN COCKTAIL EXPLOSIF

Le schéma peut être caricaturé de la façon suivante. « On est légèrement déshydraté, on manque de liquide dans le corps », explique le Dr Devos. « Le travail cardiaque est donc plus important. Même quand on est au repos, c'est comme si on marchait en permanence. Et si on marche, c'est comme si on courait de manière permanente. On a donc d'un côté un effort cardiaque soutenu et de l'autre, de moins en moins de sommeil. »

Arythmie cardiaque, infarctus, thrombose, AVC... peuvent être les conséquences de ce surmenage. « À un moment, le corps dit stop. Je ne pense pas qu'on aura beaucoup plus de décès. Mais on sait très bien que, d'ici mardi et mercredi, le nombre d'hospitalisations va augmenter. »

Pour éviter au maximum les problèmes, mieux vaut donc



La chaleur nuit à la qualité du sommeil, explique le Dr Devos. © Montage SI (iStock)

”

« Même quand on est au repos, c'est comme si on marchait en permanence. Et si on marche, c'est comme si on courait de manière permanente »

Dr Philippe Devos

essayer de passer ses nuits au frais.

« D'ailleurs, ce qui pousse les

autorités sanitaires à déclencher les alertes canicule, ce ne sont pas les températures en journée mais plutôt le fait que l'on dépasse les 22 degrés la nuit. C'est ce que l'on appelle les nuits tropicales. »

Bien sûr, l'idéal est aussi de pouvoir être au frais la journée, surtout pour les personnes à risque. « Le conseil est d'aller passer quelques heures dans des endroits où il y a la clim, comme les centres commerciaux par exemple. Ou d'aller à la piscine communale. Pour permettre au corps

de se calmer. »

Philippe Devos rappelle bien sûr encore l'importance de bien s'hydrater.

ATTENTION AUX DIURÉTIQUES

« À côté des problèmes cardiaques et respiratoires, on va avoir des insuffisances rénales aiguës, lorsque le rein n'est plus suffisamment irrigué. » Plus on est âgé, moins on ressent la soif. Les recommandations pour les plus de 70 ans sont donc de boire automatiquement un verre d'eau à heure fixe. ■

Les attestations papier pour les remboursements médicaux, c'est bientôt fini !

Déjà obligatoire pour les médecins généralistes, spécialistes et les dentistes, l'attestation électronique va bientôt s'étendre aux autres professionnels de santé, à commencer par les kinés.



NATHAN DELIE

Journaliste

Ce n'est pas un scoop, le monde se digitalise. Et le secteur de la santé ne fait pas exception. En Belgique, depuis septembre 2025, les médecins généralistes, spécialistes et les dentistes sont tenus de passer par des attestations électroniques lors de leurs consultations. Environ 80 % d'entre eux l'appliqueraient effectivement, notamment parce que des dispenses sont prévues pour les prestataires de soins âgés et que certaines exceptions subsistent. À partir du 1^{er} janvier 2027, ça sera également obligatoire pour les kinésithérapeutes. Aujourd'hui, environ 30 % d'entre eux y ont recours. Le secteur infirmier utilise en outre le circuit électronique depuis plusieurs années. Concrètement, lorsque vous vous rendez chez votre médecin ou un autre professionnel de santé précédemment cité,

celui-ci est donc désormais censé créer une attestation numériquement via son logiciel. Il l'envoie automatiquement à votre mutualité. Vous payez le montant total de la consultation, à moins de bénéficier du système du tiers payant. Votre médecin trans-

”
« On constate une diminution du nombre d'erreurs car les documents sont plus facilement lus. Par ailleurs, il n'y a plus de perte de documents »

Marianne Hiernaux
UNION DES MUTUALITÉS LIBRES

met l'attestation électronique à votre mutualité le jour même. Celle-ci se charge ensuite de vous rembourser rapidement sur votre compte bancaire.

Ce système va bientôt être élargi. Suite au vote récent



L'attestation électronique va devenir la norme. © Getty Images

d'une loi-cadre portée par le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), il est acté que l'ouverture des possibilités de digitalisation concerna les bandagistes, les opticiens et les audiiciens à partir de 2029. Cette possibilité deviendra une obligation en 2030. Pour les logopèdes, le changement devrait intervenir dans le courant de l'année prochaine.

DE NOMBREUX AVANTAGES

« Il y a une dynamique volontariste », indique au sujet de cette évolution Marianne Hiernaux, porte-parole de l'Union des Mutualités Libres.

« On constate une diminution du nombre d'erreurs car les documents sont plus facilement lus.

Par ailleurs, il n'y a plus de perte de documents », constate la porte-parole, qui pointe également la meilleure traçabilité des échanges ou la diminution de la charge administrative pour les prestataires de soins et les mutualités comme autant d'éléments positifs liés à ce phénomène de numérisation

« Les échanges de données sont sécurisés. La transmission est directe vers la mutualité avec accusé de réception quasi immédiat. Par ailleurs,

le système électronique permet une simplification administrative et des contrôles automatisés qui facilitent le traitement des dossiers. Les éléments contribuent à un traitement plus rapide et plus fiable des remboursements », cite pour sa part la Mutualité chrétienne, que nous avons également sollicitée.

Financièrement, le remplacement des attestations papier par des documents électroniques peut en outre avoir indirectement un effet positif en matière de santé, puisqu'il contribue à diminuer les délais de traitement des remboursements. ■

FOOTBALL – D3 FFA

TOUT UN CLUB SE PRÉPARE À VIVRE UNE SAISON **HISTORIQUE**



Un effectif prometteur.

Les Sonégiens ont présenté leur équipe pour la saison prochaine en D3 FFA. Et l'excitation monte quant à la découverte de cet échelon.

VINCENT ATTARDO

La pression d'une longue saison avec de grandes attentes est désormais évacuée. Place dorénavant à l'excitation au moment d'aborder la présentation d'une saison qui s'annonce historique en D3 FFA. « Le premier ressenti, c'est le soulagement. Il était très important pour nous de monter, après la saison que nous avons réalisée. On va se laisser encore le temps de digérer tout cela, avant de sérieusement se pencher sur l'aventure qui nous attend », explique Sébastien Wouters, le coach sonégien.

La découverte de l'échelon supérieur s'apparente à un challenge excitant, même si pour le moment il y a encore pas mal d'interrogations sur le sujet. « On ne connaît pas encore

le niveau de la série. C'est une série qui change beaucoup chaque année, ce qui est assez révélateur. Mis à part Jemappes et Molenbaix, nous avons très peu d'infos concernant les autres équipes. On ne se met donc aucune pression par rapport à cela », poursuit le T1 des Carriers.

UN RECRUTEMENT CIBLÉ

Difficile donc d'établir de réels objectifs clairs pour le moment. L'important pour Soignies sera de bien démarrer la saison avec la même mentalité affichée par le vice-champion de P1. « Nous voulons vivre une saison sereine, sans se projeter trop vite avec des objectifs qui ne seraient pas justes. Évidemment que nous voulons nous maintenir, c'est une certitude, mais plaisir et sérénité sont les maîtres

mots », rajoute Sébastien Wouters.

Et pour vivre cette expérience de la meilleure des manières, Soignies a effectué un recrutement très ciblé, avec des joueurs venant compenser des départs importants. « Nous avons trois axes de réflexions. Tout d'abord les U21, que nous devons rajouter à notre effectif. Ensuite, étoffer certains postes, notamment en défense. Enfin, compenser les départs de nos cadres », analyse le coach sonégien. Ce dernier ne ferme toutefois pas la porte à l'une ou l'autre éventuelle arrivée, si des opportunités se présentent pour continuer d'étoffer ce noyau.

Dans ce sens, Soignies accueille huit recrues à savoir Daniel Dipa (Saint-Symphorien), Yuri Mercier (Mons B), Massimiliano D'Errico (Gosselies), Théo Vanhecke (Manage), Pablo Juy Maldonado (ES Braine, P2 Brabant), Maxime Lebrun (Neufvilles), Martin Leroy (Mons Nord) et Kevin Sledz (Pologne). Pour compenser les

départs de Mathias Janssens (Manage), Nabil Seggour (Bracquignies), Chris Ombessa (Enghien), Sean Dubois (Frameuries), Luca Rousseau (Le Roeulx), Florian Rébéré (?).

Le noyau de Soignies

Prolongations : Luca Janssens, Antoine Paillot, Arnaud Lebrun, Milan Lucas, Nicola Belfiore, Ray-J De Vuyst, Noa Michiels, Darryl Mukendi, Adessio Carriero, Tristan Valcke, Mirko Mszanecky, William Piret, Max Bouillet, Florent Desmecht, Jordan Florue.

Arrivées : Daniel Dipa (Saint-Symphorien), Yuri Mercier (Mons B), Massimiliano D'Errico (Gosselies), Théo Vanhecke (Manage), Pablo Juy Maldonado (ES Braine, P2 Brabant), Maxime Lebrun (Neufvilles), Martin Leroy (Mons Nord), Kevin Sledz (Pologne).

Départs : Mathias Janssens (Manage), Nabil Seggour (Bracquignies), Chris Ombessa (Enghien), Sean Dubois (Frameuries), Lucas Rousseau (Le Roeulx), Florian Rébéré (?).

LE PLAN DE RECONSTRUCTION A COMMENCÉ

Fraîchement relégués de P3C, les Sonégiens tenteront de jouer les premiers rôles en P4D. Avec un nouvel entraîneur à leur tête, la confiance est accordée à la jeunesse pour accomplir cette mission.

VINCENT ATTARDO

Le contraste avec la montée historique de l'équipe première en D3 FFA se faisait ressentir. Au moment de présenter les équipes pour la saison 2026-2027, l'amertume était encore bien présente quand il s'agissait d'évoquer la relégation de Soignies B en P4. Mais l'espoir et la confiance étaient tout de même de mise, avec un projet axé sur la jeunesse pour permettre à Soignies B de jouer les premiers rôles. Et pour mener à bien cette mission, le club a fait appel à Fabian Delplace qui reprend du service cette saison. «J'ai pris une année sabbatique suite à une opération du genou. Avant cela, j'ai coaché à Neufvilles et à Bievene. En ce qui concerne Soignies, les discussions se sont bien passées et j'ai tout de suite



La reconquête sonégienne. © V.A.

adhéré au projet, car j'aime bien travailler avec des jeunes », avance Fabian Delplace, le nouveau coach sonégien.

UN OBJECTIF ASSUMÉ

Il découvre donc un tout nouveau groupe, revanchard après une saison jon-

chée de hauts et de bas. Mais l'ancien entraîneur neufvillois est catégorique, cet effectif est très talentueux. « Il y a beaucoup de qualité, des jeunes très talentueux, mais en P4, ça ne sera pas suffisant. Il faudra être fort mentalement pour surmonter cette saison. J'at-

tends de l'implication de leur part, mais également déjà de la maturité », explique Fabian Delplace, qui sait pertinemment qu'une certaine pression pèsera sur leurs épaules : « L'objectif est clair : jouer le top 5 minimum. Donc les attentes sont là, mais je vais tout

faire pour les encadrer le mieux possible. Cela sera certainement ma plus grosse partie de travail ».

Le noyau de Soignies B

Prolongations : Louan Copens, Killian Michel, Matteo Delhuvenne, Jordan Noel, Baptiste Boisdequin, Jason Guillot, Théo Féron, Aurélien Giordano, Adam Lefaza, Timothy Deruweez, Julien Ponciau, Nissim Castro, Noah Sohraby, Ryan Taelemans, Nathanaël Kamewe, Dawid Szymborski.

Arrivées : Fabian Delplace (coach, reprise), Ben Doma (reprise), Loann Scarmure (Neufvilles B), Théo Scacmender (reprise), David Depature (Neufvilles B), Louis Bausier (Molenbaix B).

Départs : Noa Delmotte (Trivières B), Mario Amatulli (Neufvilles), Ethan Claus (Neufvilles), Yanis Abes (Neufvilles), Andres Borrás (Neufvilles), Logan Decooman (Neufvilles B).

LE SOIR

Les Engagés proposent un impôt sur les avoirs financiers, le MR refuse toujours

Le parti d'Yvan Verougstraete avance, juste avant les négociations budgétaires, sa proposition de contribution des plus grands patrimoines financiers. Rejoignant ainsi Vooruit dans le camp de ceux qui veulent un effort plus important des fameuses « épaules les plus larges ».

DOMINIQUE BERNIS
MARTINE DUBUISSON
ALEXANDRE NOPPE

Compte tenu des efforts considérables auxquels notre pays doit faire face, il est nécessaire que les plus grandes fortunes et les épaules les plus larges apportent une contribution juste à la prospérité future. » La phrase est tirée de l'accord de gouvernement de l'Arizona de février 2025, et revient à présent dans l'actualité. Car les différents partis de la coalition en ont visiblement chacun une lecture bien personnelle. Si chez Vooruit, cela fait longtemps – et cela a encore été rappelé à l'occasion du premier mai – que l'on plaide pour un impôt sur la fortune, les socialistes flamands semblaient jusqu'ici un peu seuls dans leur combat.

Mais une sortie médiatique du président des Engagés, Yvan Verougstraete, vient changer la donne. Bien conscient de la popularité de l'impôt sur les grandes fortunes, soutenu par 76 % des Belges selon les résultats du dernier Grand baromètre Ipsos – *Le Soir* – RTL Info – *Het Laatste Nieuws* – VTM, le parti centriste s'engouffre dans la brèche. Et avance sa proposition de contribution des plus grands patrimoines financiers.

Hors patrimoine immobilier

Tâchons de la rendre concrète. Les Engagés ne proposent pas de taxer le patrimoine dans son ensemble, mais uniquement le patrimoine financier – actions, obligations, parts de fonds d'investissement, dépôts bancaires... Les Engagés excluent d'emblée l'ensemble du patri-



moine immobilier détenu par les ménages.

Les centristes proposent d'exonérer les 500.000 premiers euros, alors qu'Ecolo, PS et PTB avaient fixé la barre à, respectivement, 1 million, 1,25 million et 5 millions d'euros – sur une base taxable plus large. La contribution proposée par Les Engagés serait prélevée

Les Engagés ne proposent pas de taxer le patrimoine dans son ensemble, mais uniquement le patrimoine financier. © PIERRE-YVES THIENPONT.

chaque année. Cette taxe toucherait 5 % des Belges et permettrait de lever chaque année entre 1 et 2 milliards d'euros, assure le parti, tout en reconnaissant que cette première estimation devrait être objectivée par le SPF Finances. Le taux de taxation serait progressif : de 0,15 % entre 500.000 et 1 million d'euros à 0,6 % au-delà de 3 millions. Ainsi, le détenteur d'un patrimoine de 700.000 euros devrait s'acquitter d'un impôt de 300 euros – soit 0,15 % de 200.000. Les Engagés prévoient également que la taxe sur les comptes-titres – de 0,3 % au-delà de 1 million d'euros – serait déduite pour les contribuables concernés, histoire d'éviter une double taxation.

MR, N-VA et CD&V en retrait

Le rapport de force à la table de l'Arizona est donc un peu moins déséquilibré qu'avant en ce qui concerne la taxation des hauts patrimoines. Mais il n'empêche, on n'est loin du consensus. Car comme on pouvait s'y attendre, la réponse du MR n'a pas tardé. Rapidement, le président libéral, Georges-Louis Bouchez, a retiqué sur Facebook la proposition des Engagés, restant sur sa ligne « pas de nouvelle taxe ». « Cette rage taxatoire doit cesser », écrit-il. « Et si même un parti centriste propose des choses plus radicales que les communistes du PTB, cela prouve à quel point

la destruction de l'économie est ancrée dans le monde politique. » La solution libérale passe encore et toujours par « la réduction des dépenses de cet Etat obèse et inefficace ».

Par contre, il nous revient que, si le MR refuse une telle taxe sur les gros patrimoines, il ne serait pas opposé à un grand deal comme il a existé entre la réduction des allocations de chômage dans le temps et la taxation des plus-values. Un grand deal via une méthode nouvelle, qui impliquerait par exemple les Régions et oserait toucher à des totems comme la loi spéciale de financement. Côté N-VA, les réactions sont bien plus discrètes. On ne veut surtout pas réagir à chaque ballon d'essai lancé par les autres partis avant la négociation budgétaire.

Au CD&V, le positionnement politique est situé quelque part entre les deux camps. « Nous ne sommes pas favorables à l'impôt sur les millionnaires proposé par Vooruit ni à la nouvelle proposition des Engagés », explique-t-on d'abord chez les chrétiens-démocrates flamands. « De tels impôts pèsent trop souvent sur la classe moyenne, qui paie déjà beaucoup trop d'impôts. Et nous n'avons pas besoin de nouvelles formes d'impôts. Il y en a déjà suffisamment dans notre pays. Il ne faut pas en inventer de nouvelles », ajoutent-ils.

Ce qui ne signifie pas que les épaules les plus larges doivent être oubliées pour autant, d'après le CD&V. Mais la lutte contre les niches fiscales et la taxe existante sur les comptes-titres sont des instruments suffisants pour le parti de Sammy Mahdi.

La Libre BELGIQUE

“Nos écoles n’ont pas été conçues pour résister aux fortes chaleurs”

À chaque épisode de fortes chaleurs, les enseignants et les élèves font le même constat: quoi qu’ils fassent pour maintenir la chaleur à distance, les classes se transforment immanquablement en fournaies. La faute à des bâtiments anciens et conçus sans tenir compte du réchauffement climatique.

“D’une part, on trouve des bâtiments scolaires relativement anciens, dont les murs sont construits en maçonnerie massive et où les classes sont de grande dimension, avec des plafonds hauts et des grandes baies vitrées et de l’autre, on trouve encore beaucoup de bâtiments scolaires qui ont été construits plus récemment, dans les années soixante ou septante sous la forme de containers. Dans les deux cas, ce sont des bâtiments qui ne sont pas du tout isolés”, pointe Sophie Trachte, architecte et chargée de cours invitée à la faculté d’architecture de l’UCLouvain. Elle est l’auteur d’un rapport de 334 pages sur la rénovation soutenable des bâtiments scolaires.

“Dans les bâtiments anciens, munis de grandes baies vitrées, les protections solaires sont inexistantes. Ce sont également des bâtiments dans lesquels les systèmes de ventilation, mécanique ou naturelle, sont absents”, poursuit la spécialiste. *“En fait, il y a deux aspects qui expliquent la surchauffe: les journées sont chaudes et très ensoleillées et la chaleur pénètre dans les classes et il y a aussi la chaleur produite par les en-*

“Pour climatiser naturellement l’air ambiant autour des écoles, il faudrait commencer par végétaliser davantage les cours de récréation.”

fants, qui sont en général entre 25 et 30 par classe. Il faudrait idéalement pouvoir laisser les fenêtres ouvertes la nuit mais à 16 heures, quand les cours sont finis et que c’est le moment de ventiler, les élèves et les enseignants sont partis donc pour rafraîchir les classes, c’est compliqué. L’absence de protection solaire est également un gros enjeu. On pourrait dire qu’il y a une certaine inertie thermique dans les bâtiments anciens, mais entre le manque d’isolation, le manque de protection solaire et le manque de solutions pour pouvoir ventiler correctement, la chaleur s’accumule et demeure. Dans certaines écoles, il est même difficile d’ouvrir les fenêtres ou de les refermer parce que les châssis sont trop anciens”, poursuit l’architecte.

Cours de récréation bétonnées

La spécialiste pointe également le rôle de la cour de récréation dans l’accumulation de chaleur. *“Il y a de grandes inégalités entre les écoles à ce niveau-là. Dans les centres-villes, les cours de récréation ne sont pas très grandes en général et elles sont souvent fortement imperméabilisées, ce qui renforce le phénomène d’îlot de chaleur. Pour pouvoir climatiser naturellement l’air ambiant autour des écoles, il faudrait commencer par végétaliser davantage les cours de récréation.”*

Ma. Be.



Soignies : une enquête citoyenne pour imaginer le futur de l'entité

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-une-enquete-citoyenne-pour-imaginer-le-futur-de-lentite/29111>